

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

de l'ex-Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre



Réunion publique n°2

13 et 14 octobre 2025

✓ **Pourquoi un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
sur la Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre**

✓ **Présentation du Projet d'Aménagement et de développement Durables**

✓ **Les prochaines étapes**

Echanges et discussion

*POURQUOI UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
sur la Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre*

Règlementation actuelle et prévisionnelle de la CCPF

- Communes de la CCPF
- Communes de l'Allantais
- Communes du Haut-Nivernais Val d'Yonne
- Communes associées ou déléguées

Règlementation actuelle

- Carte Communale
- Règlement National d'Urbanisme (RNU)

PLU_actuel

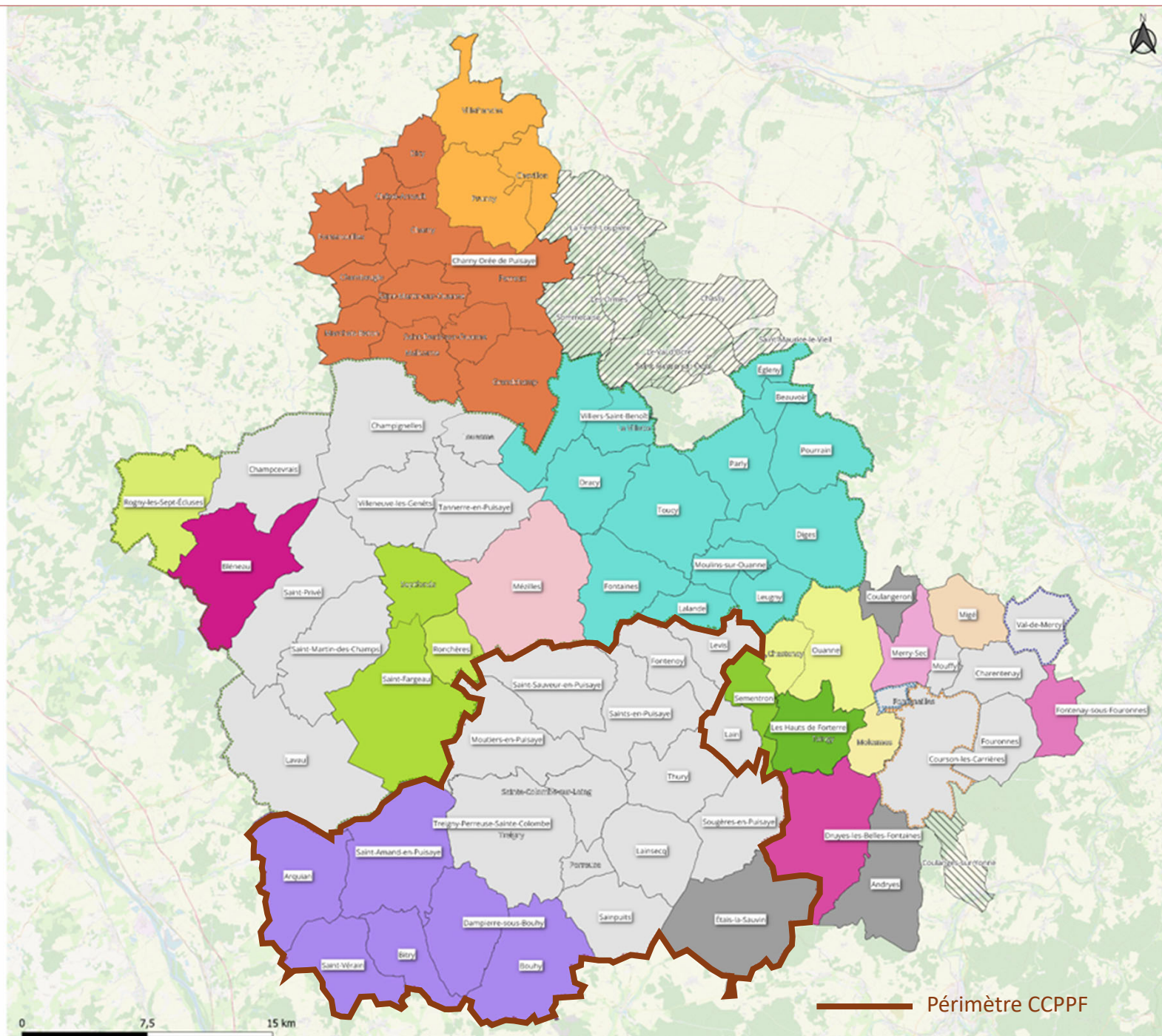
- Biéneau
- Druyes-les-Belles-Fontaines
- Fontenay-sous-Fouronnes
- Merry-Sec
- Mézilles
- Migé
- Molesmes
- Ouanne
- Rogny-les-Sept-Écluses
- Ronchères
- Saint-Fargeau
- Semontron
- Taingy

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

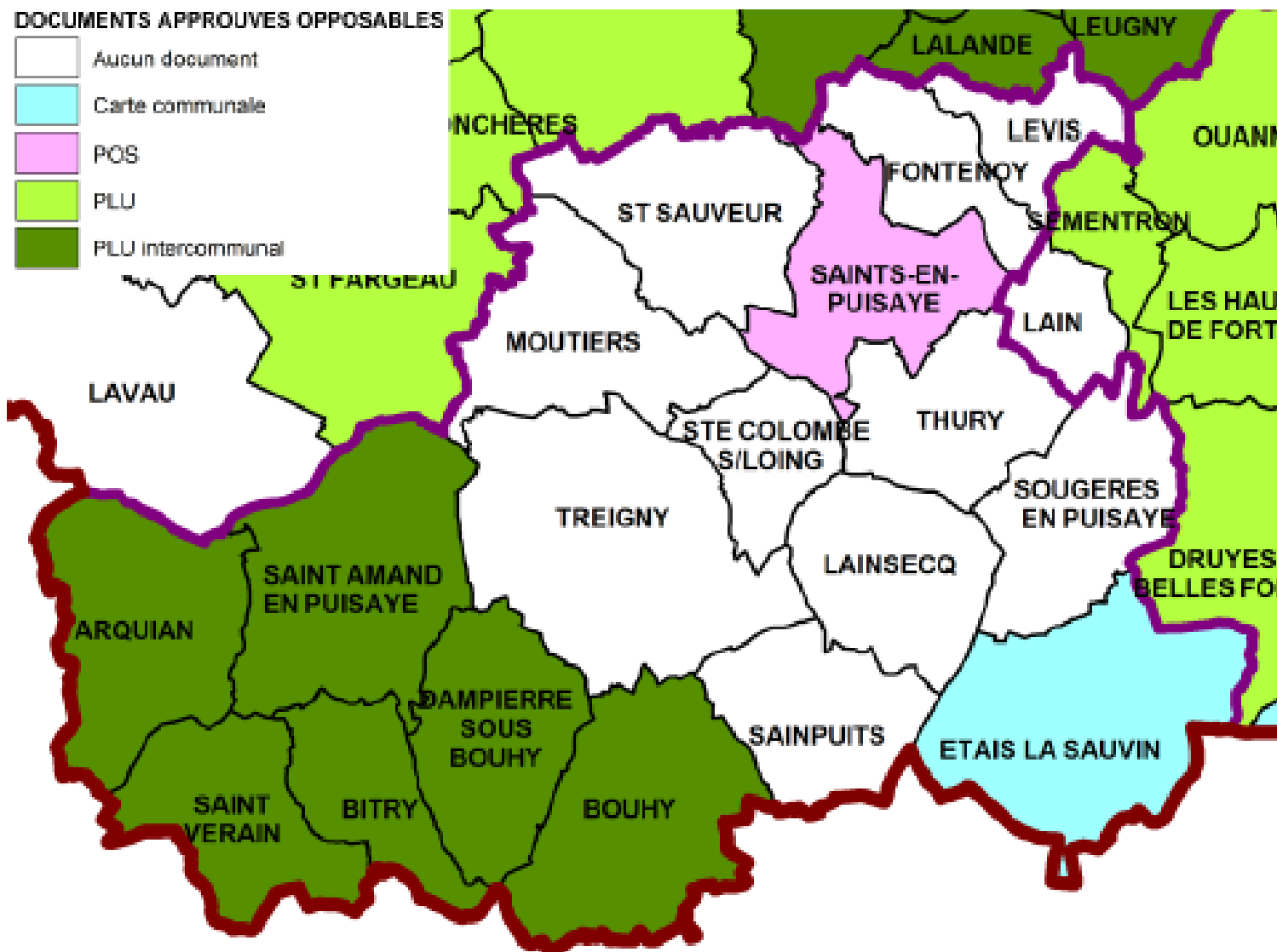
- PLUI de Coteaux de la Charterelle
- PLUI d'Orée de Puisaye
- PLUI de la Puisaye Nivernaise
- PLUI du Toucyois

Règlementation prévisionnelle

- PLU de Courson-les-Carrères
- PLU de Fontenailles
- PLU de Val-de-Mercy
- PLUI Cœur de Puisaye
- PLUI Portes de Puisaye-Forterre



LES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE



Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour :

- **Mieux intégrer la réalité du fonctionnement d'un territoire à une échelle de vie**
- **Faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux**
- **Assurer la cohérence des politiques publiques**
- **Donner une identité au territoire**

Un PLUi qui va définir des règles d'urbanisme :

- 1** Les délimitations des zones constructibles et à préserver



- 2** Les éléments à protéger : patrimoine, paysage...



- 3** Le type de construction qu'il est autorisé ou interdit de construire



- 4** La hauteur et l'emprise au sol des constructions



- 5** La manière dont les constructions doivent être implantées par rapport aux routes et aux terrains voisins



- 6** La densité et le type de logement, dans les nouveaux projets



Source : CC Périgord Nantronnais

LES PRINCIPALES ETAPES DE LA DEMARCHE

UNE PREMIERE PHASE D'ETUDE ET DE DEFINITION DU PROJET COMMUNAUTAIRE

qui comprend les étapes suivantes :

✓ **LE DIAGNOSTIC** (dont le diagnostic agricole)

✓ **LA DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

✓ **L'ELABORATION DU REGLEMENT ECRIT ET GRAPHIQUE**

✓ **L'ELABORATION DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

**LA CONCERTATION SE
DEROULE DURANT TOUTE
CETTE PREMIERE PHASE
JUSQU'À L'ARRET DU
PROJET**

QUI ABOUTIT A L'ARRET DU PLUi

qui permet de recueillir les avis des Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Chambres consulaires...)

PUIS VIENT L'ENQUETE PUBLIQUE

*qui permet de recueillir les avis des habitants et des usagers,
de prendre en compte les avis des PPA et du commissaire enquêteur*

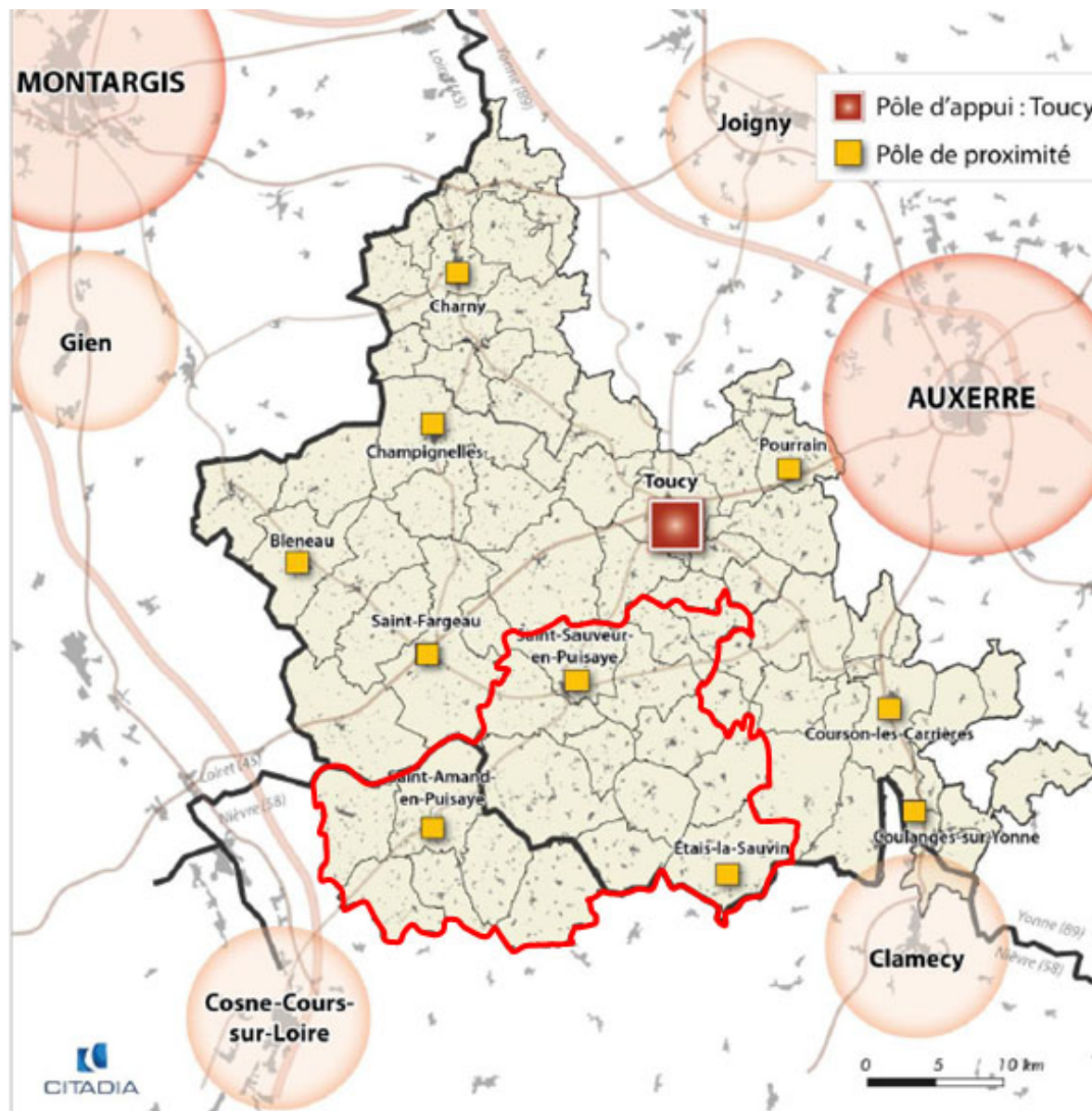
ET L'APPROBATION DU PLUi

CONTRÔLE DE LEGALITE

UN PROJET DEFINIT EN COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DE LA CCPF

La CCPF est couverte par le Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, en cours de révision

Le **PLUI** devra donc être compatible avec les dispositions du **SCOT** (activité, logement, environnement...).



PRESENTATION DU PADD

(PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES)



Après le diagnostic du territoire, la réflexion engagée par les élus en réunions de travail en communes et dans le cadre d'ateliers a permis d'identifier les grands objectifs d'aménagement et de développement durables du territoire, notamment :

- Une valorisation de l'agriculture
- Une préservation affirmée des atouts environnementaux du territoire
- Un développement économique diversifié à partir des ressources locales
- Une offre de logements et d'équipements qui répondent aux attentes des habitants et une vitalité commerciale à soutenir

Ces objectifs se sont traduits dans un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui se décline en trois grands axes :

Axe 1 – Conforter l'identité et la cohésion du territoire et ses relations avec les territoires voisins

Axe 2 – Renforcer son attractivité dans un aménagement durable et solidaire

Axe 3 - Poursuivre et amplifier son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

Axe 1

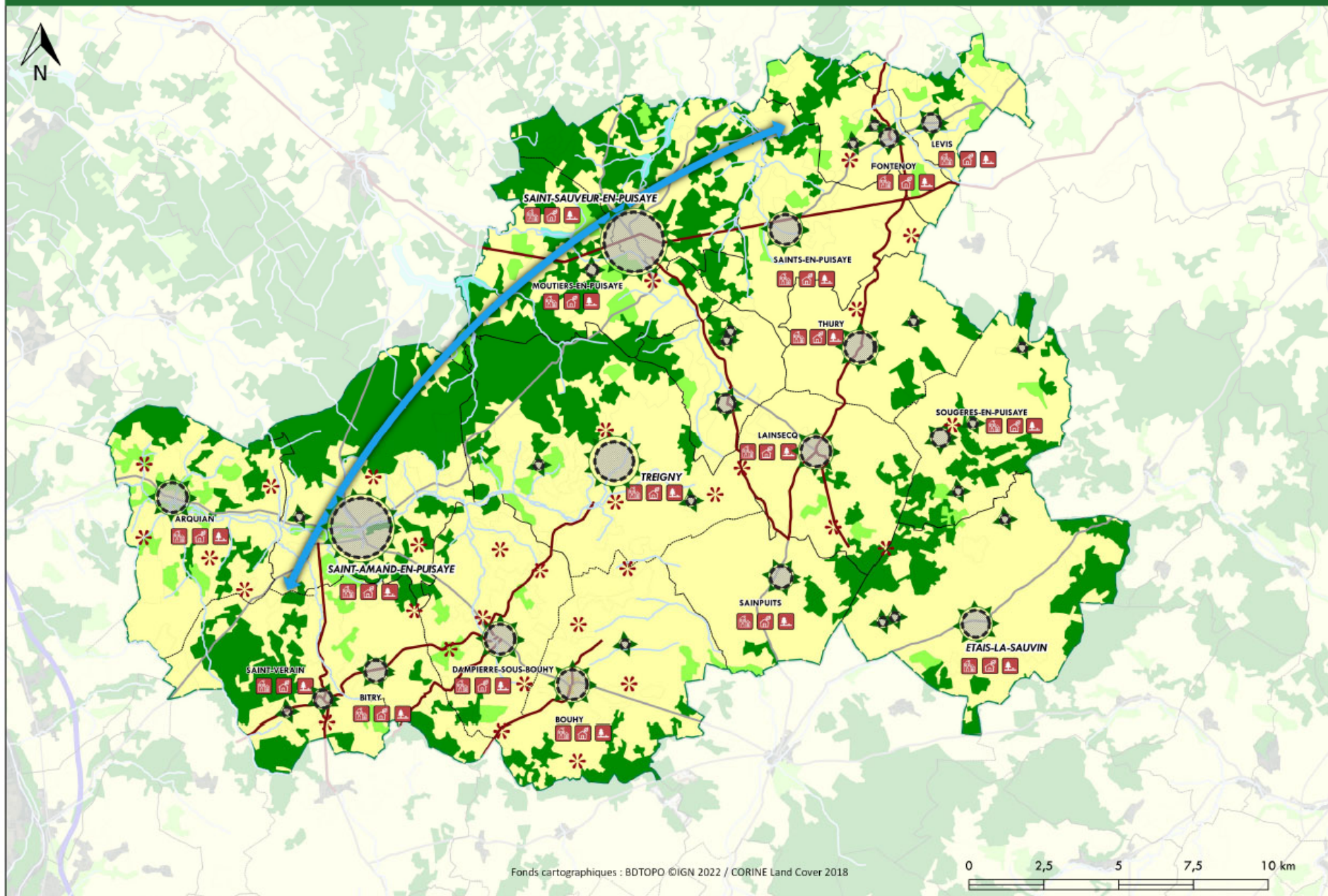
**Conforter l'identité et la cohésion du territoire
et ses relations avec les territoires voisins**

Axe 1 – Conforter l'identité et la cohésion du territoire et ses relations avec les territoires voisins

Valoriser l'armature paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire, composantes majeures de son identité

- *Préserver, valoriser le caractère et la perception des grandes entités paysagères de la Puisaye et de la plaine et des collines de la Forterre,*
- *Valoriser l'agriculture et les paysages naturels et bâtis qu'elle incarne, vecteur majeur de l'identité rurale*
- *Préserver, valoriser les silhouettes bâties et paysagères des bourgs, villages et hameaux,*
- *Préserver, valoriser et permettre l'évolution du cadre bâti des bourgs, villages et hameaux*

1.1 : Valoriser l'armature paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire, composantes majeures de son identité



Axe 1 – Conforter l'identité et la cohésion du territoire et ses relations avec les territoires voisins

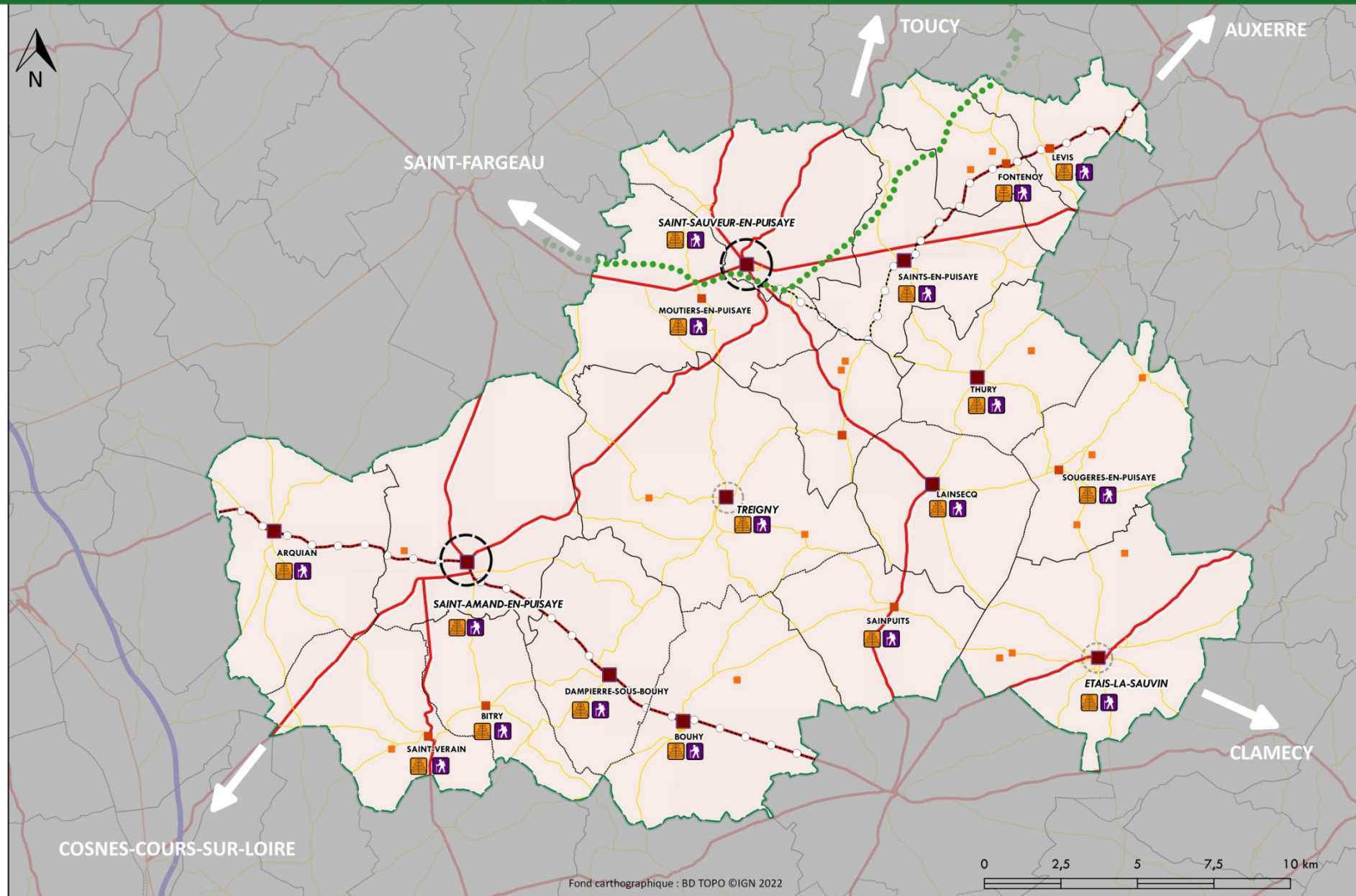
Consolider l'armature urbaine dans une répartition équilibrée du développement

- *Maintenir la vitalité des bourgs, villages et hameaux*
- *Permettre une répartition équilibrée de l'offre de logement entre les pôles et les autres communes*

Optimiser l'accessibilité aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins

- *Développer l'offre de transport en commun*
- *Améliorer les conditions de déplacements dans et entre les bourgs et hameaux*

1.2 : Consolider l'armature urbaine dans une répartition équilibrée du développement
1.3 : Optimiser l'accessibilité aux équipements et aux services du territoire et des territoires voisins



Axe 1

**Conforter l'identité et la cohésion du territoire
et ses relations avec les territoires voisins**

Axe 2

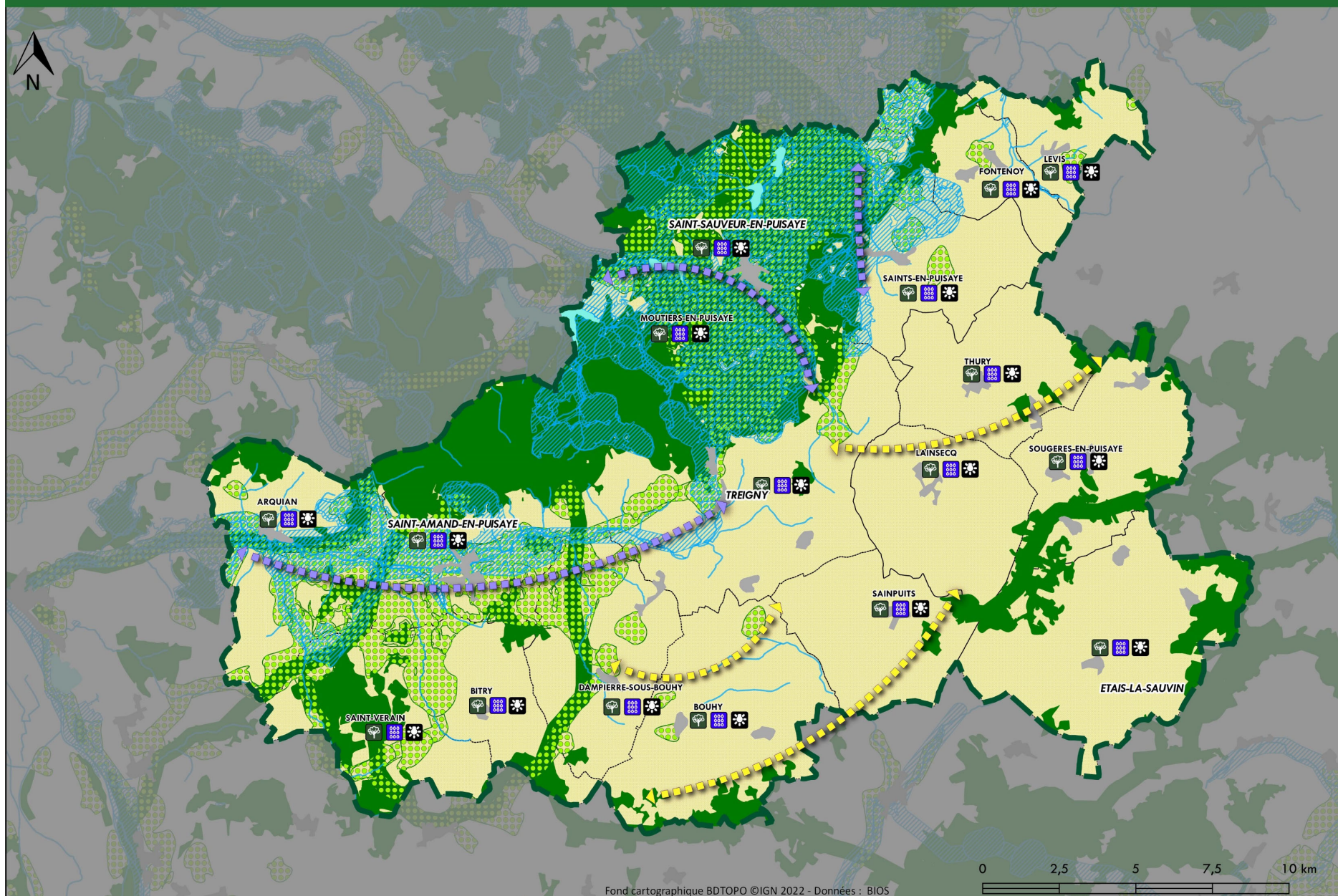
**Renforcer son attractivité
dans un aménagement durable et solidaire**

Axe 2 – Renforcer son attractivité dans un aménagement durable et solidaire

Protéger, valoriser les composantes des milieux naturels, socle de l'attractivité du territoire

- *Développer la politique de protection et de valorisation des composantes de la trame verte aux différentes échelles*
- *Tirer parti des composantes de la trame bleue (cours d'eau, mares et zones humides...),*
- *Rendre la trame brune résiliente*
- *Mettre en place une trame noire visant à contenir la « tâche lumineuse » et réduire ses impacts*
 - **Au total consolider les continuités écologiques et leurs fonctionnalités, qui sont autant de ressources pour le territoire aux différentes échelles**

2.1 : Protéger, valoriser les composantes des milieux naturels, socle de l'attractivité du territoire



Axe 2 – Renforcer son attractivité dans un aménagement durable et solidaire

Viser un développement économique diversifié à partir des ressources locales

- *Soutenir l'activité agricole, préserver son identité et sa diversité*
- *Soutenir l'activité sylvicole*
- *Structurer le développement touristique en synergie avec les territoires voisins*
- *Promouvoir, accompagner le développement de l'artisanat et de la petite industrie*

Axe 2 – Renforcer son attractivité dans un aménagement durable et solidaire

Structurer l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous

- *Favoriser une offre de logement diversifiée qui facilite le parcours résidentiel de la population actuelle et future et attire une population nouvelle*
- *Tenir compte des caractéristiques des tissus existants dans le processus de renouvellement urbain*

Renforcer l'offre d'équipements et de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants

- *Santé, éducation, culture, sports et loisirs*
- *Assurer la vitalité commerciale sur l'ensemble du territoire*
- *Permettre la mise en place des infrastructures numériques*
- *Poursuivre l'adaptation des équipements d'infrastructures*

Axe 1

**Conforter l'identité et la cohésion du territoire
et ses relations avec les territoires voisins**

Axe 2

**Renforcer son attractivité
dans un aménagement durable et solidaire**

Axe 3

**Poursuivre et amplifier son engagement dans la transition écologique
et l'adaptation au changement climatique**

Axe 3 – Poursuivre et amplifier son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

Réduire les consommations énergétiques

- *Encourager les modes de construction et de réhabilitation qui permettent les économies d'énergie*
- *Soutenir le développement des moyens de transports alternatifs*

Poursuivre la politique d'incitation au tri pour le recyclage, à la réduction à la source des déchets et à l'optimisation de leur collecte

- *Soutenir les initiatives visant au réemploi des matériaux de déconstruction*

Développer les énergies renouvelables

- *Privilégier les solutions sur les secteurs déjà artificialisés*
- *Et celles qui permettent le maintien des activités préexistantes notamment agricoles*

Axe 3 – Poursuivre et amplifier son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

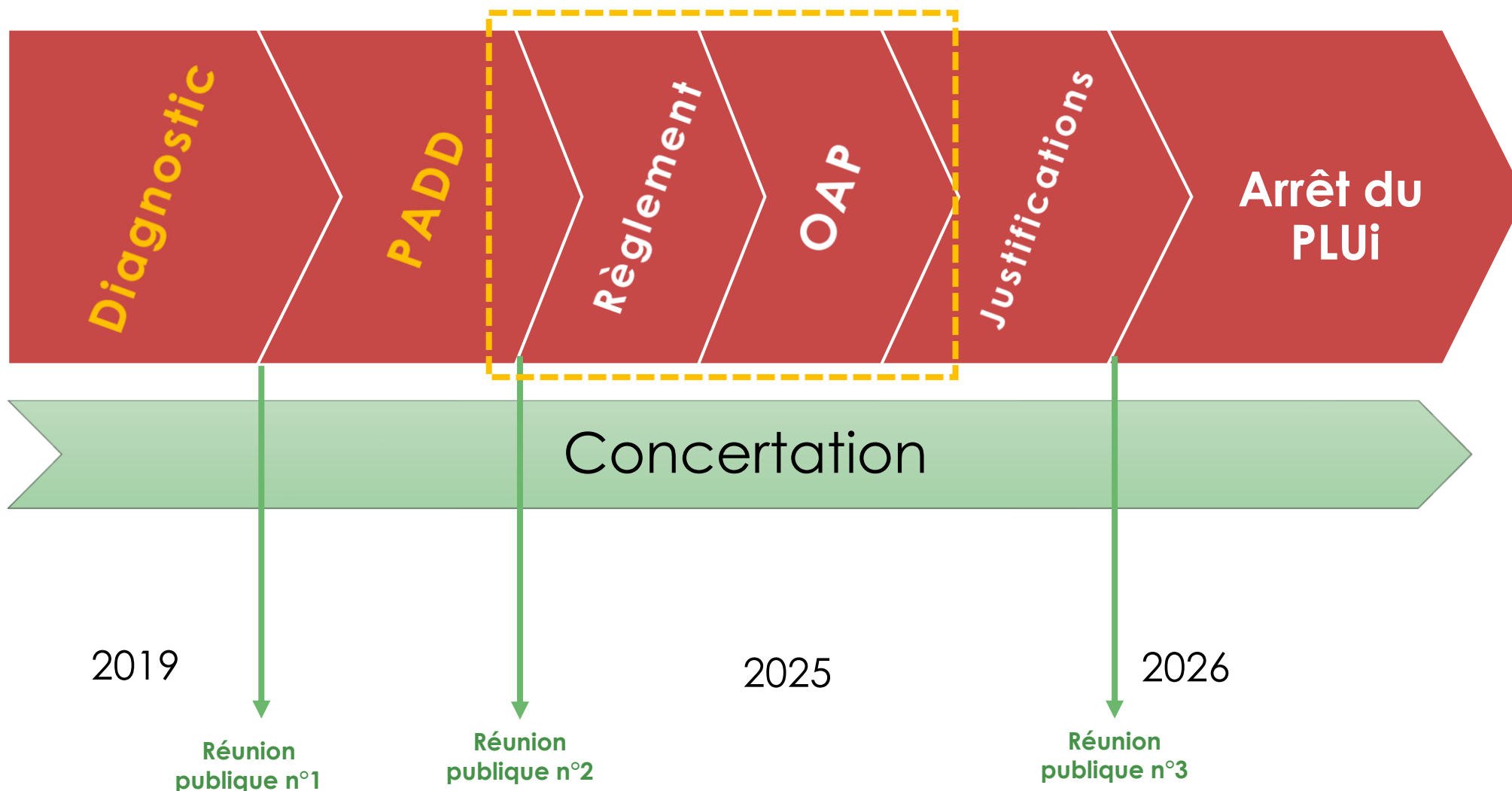
Limiter la consommation foncière

- *Un Projet qui traduit l'engagement du territoire à mettre en œuvre une politique de valorisation du cadre de vie*
- *Ce projet se fonde sur une préservation renforcée de ses ressources, notamment des terres agricoles et les éléments qui façonnent l'attrait de ses paysages*
- *C'est pourquoi l'effort pour limiter la consommation foncière se traduit par une maîtrise des extensions de l'urbanisation sur ces milieux naturels*

LES PROCHAINES ETAPES

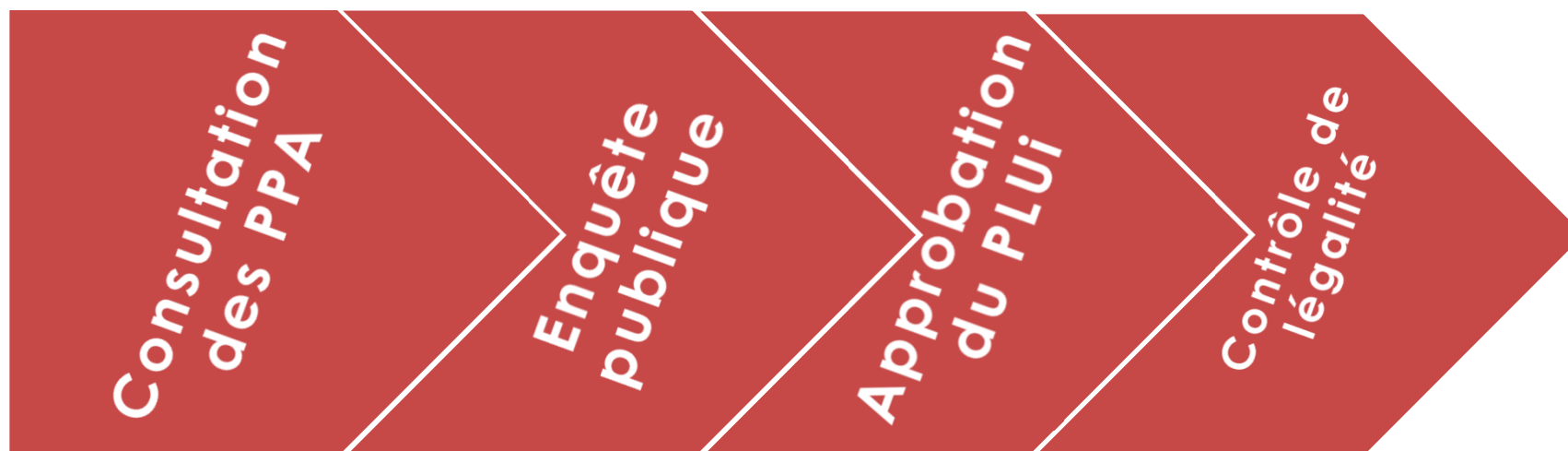
CALENDRIER PREVISIONNEL

Arrêt du PLUi prévu courant 2026



CALENDRIER PREVISIONNEL

Approbation du PLUi prévue courant 2027



2027

Vous pouvez vous exprimer et faire connaître vos observations

- En les consignant dans les registres à disposition dans toutes les mairies
- En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : document.urbanisme@cc-puisayeforterre.fr
- En les adressant par écrit : Monsieur le Président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre : 4, avenue du général Leclerc 89 170 Saint-Fargeau

-> Rdv site internet com'com

	DÉPARTEMENT
	COMMUNE
Registre de concertation du public	
Cocher la case correspondante ☐ Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) ☐ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ☐ Plan d'Occupation des Soils (P.O.S.) ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) ☐ Opération d'aménagement ☐ Autre	
Relatif à : _____ _____ _____ _____ _____	
Lieu de la concertation : _____ _____	
ref. S01 071	

Merci de votre attention

ECHANGES ET DISCUSSION